

**BUDGET ANNEXE
« PREVENTION ET GESTION DES
DECHETS »**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA
DECISION MODIFICATIVE N°1**

EXERCICE 2026

SOMMAIRE

1. Présentation générale de la décision modificative n°1 du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
2.2 La dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	6
4. La section de fonctionnement du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	7
4.1 Les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°1	7
4.2 Les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°1	8
5. La section d'investissement du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	9
5.1 Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1	9
5.2 Les recettes d'investissement de la décision modificative n°1	10

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

La décision modificative a pour vocation de prendre en compte, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permet ainsi d'intégrer des besoins qui n'avaient pas été identifiés lors des étapes budgétaires précédentes.

La décision modificative est votée en Conseil de la Métropole.

La décision modificative se caractérise principalement par des ajustements de crédits nécessaires pour actualiser les prévisions financières avant la fin de l'exercice, suite à l'arrêté n°2026-10 portant règlement d'office du budget primitif 2026 du budget principal et des treize budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Elle conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +13,86 M€ en section de fonctionnement.
- ✓ -10,17 M€ en dépenses d'investissement.
- ✓ -27,66M€ en recettes d'investissement.

En M€	BP 2026	Proposition DM 2026	Total après DM 2026
Section d'exploitation	559,31	13,86	573,17
Dépenses d'investissement	131,67	-10,17	121,50
Recettes d'investissement	149,16	-27,66	121,50

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente pour la prévention et la gestion des déchets. Elle a pour mission de traiter les déchets ménagers et assimilés constitués des ordures ménagères collectées dans les poubelles et des apports en déchèteries. Elle organise également la collecte sélective qui vise à recueillir les emballages et le papier qui sont ensuite recyclés et valorisés.

Etre vertueux consiste aussi à moins produire de déchets en travaillant avec les citoyens à un achat responsable (moins d'emballage), à éviter le gaspillage, à réparer et à réemployer ou à composter lorsque cela est possible. A ce titre, la Métropole assure :

- La mise en œuvre d'un programme de prévention des déchets ;
- La gestion des contenants et aménagements de pré-collecte ;
- La collecte en porte à porte, en apport volontaire ou en déchetterie ;
- Le tri et la valorisation des déchets recyclables ;
- Le traitement des déchets non recyclables.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite à la décision modificative n°1, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2025	Budget voté 2026 avant DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	492,89	510,48	523,25	12,77	3%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	447,29	479,26	490,08	10,82	2%
Epargne de gestion courante (EBG)	45,60	31,22	33,17	1,95	6%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	9,3%	6,1%	6,3%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0,00	5,01	5,39	0,38	8%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	20,93	1,81	2,75	0,94	52%
Résultat exceptionnel large	-20,93	3,19	2,64	-0,56	-17%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	24,68	34,41	35,81	1,40	4%
Taux d'épargne de gestion	5%	7%	7%		
<i>Recettes réelles</i>	492,89	515,48	528,64	13,16	3%
<i>Dépenses réelles</i>	469,76	482,37	499,18	16,81	3%
Epargne brute (EBE)	23,13	33,12	29,46	-3,66	-11%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	4,7%	6,4%	5,6%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	23,57	4,34	18,16	13,83	319%
Epargne nette (ENE)	-0,44	28,78	11,30	-17,49	-61%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-0,1%	5,6%	2,1%		
Encours de dette (au 31/12 de l'année précédente)	55,41	35,91	35,91	0,00	0%
Capacité dynamique de désendettement	0,0	1,08	1,22		

Les ajustements proposés lors de cette décision modificative entraînent une légère dégradation des indicateurs de gestion.

En effet, l'épargne brute se rétracte de -3,66 M€ (-11%) avec une croissance plus marquée des dépenses réelles (+16,81M€) que des recettes réelles (+13,16M€).

Cependant, cette baisse de l'épargne entraîne une faible hausse de la capacité dynamique de désendettement, restant à un niveau très satisfaisant (1,22 années). Pour rappel, il s'agit du temps que mettrait le budget annexe pour rembourser la totalité de la dette si l'on y consacrait la totalité de son épargne brute.

L'épargne nette diminue de -61% du fait d'une prévision de +13,83 M€ supplémentaires d'annuité en capital de la dette visant à permettre un remboursement anticipé et ainsi réduire les coûts d'intérêts d'emprunt pour les années suivantes.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets »

	Stock de dette au 31/12/2025 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2026 (b)	Provision pour emprunt obligataire en 2026* (b')	Emprunt prévisionnel budget 2026 avant DM	Emprunt prévisionnel budget 2026 après DM (c)	Variation DM de l'emprunt prévisionnel	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2026 (a)-(b)+(b')+(c)
Volume	35 914 K€	18 164 K€	1 442 K€	0	0	0	19 192 K€

* Les provisions pour emprunt obligataire correspondent à des crédits exécutés mais sans impact sur l'encours restant dû.

Le stock de dette au 31/12/2025 s'élève à 35 914 k€. Avec un montant de remboursement de 18 164 k€, dont 1 442 k€ de provision pour les emprunts obligataires et l'absence d'emprunt d'équilibre pour l'année 2026, le stock de dette prévisionnel de fin d'année devrait s'établir à 19 192 k€.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « prévention et gestion des déchets » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Montant réalisé au 31/12/2025 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements avant DM 2026	Variation des crédits de paiements DM 2026	Montant annuel des crédits de paiements total après DM 2026	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2026
Prévention, réduction à la source et préemploi	Prévention, réduction à la source, réemploi GESTION MDTURE 2020-2026	8 418 K€	4 809 K€	1 967 K€	-727 K€	1 240 K€	72%
	Prévention, réduction à la source, réemploi PROJET MDTURE 2020-2026	5 000 K€	1 247 K€	0	75 K€	75 K€	26%
	SOUS-TOTAL	13 418 K€	6 057 K€	1 967 K€	-652 K€	1 315 K€	55%
Pré-collecte, collecte	Pré-collecte, collecte GESTION MDTURE 2020-2026	102 117 K€	66 537 K€	10 681 K€	16 566 K€	27 246 K€	92%
	Pré-collecte, collecte PROJET MDTURE 2020-2026	102 970 K€	26 305 K€	10 550 K€	-32 K€	10 519 K€	36%
	SOUS-TOTAL	205 087 K€	92 841 K€	21 231 K€	16 534 K€	37 765 K€	64%
Traitement, recyclage et valorisation	Traitement, recyclage et valorisation GESTION MDTURE 2020-2026	52 941 K€	27 695 K€	9 140 K€	-1 160 K€	7 980 K€	67%
	Traitement, recyclage et valorisation PROJET MDTURE 2020-2026	174 724 K€	29 917 K€	8 749 K€	195 K€	8 944 K€	22%
	SOUS-TOTAL	227 666 K€	57 612 K€	17 889 K€	-965 K€	16 924 K€	33%
Logistique	Logistique GESTION MDTURE 2020-26	300 K€	252 K€	115 K€	-115 K€	0	84%
Numérique	Numérique GESTION MDTURE 2020-26	5 000 K€	1 701 K€	116 K€	490 K€	605 K€	46%
Parc automobile	Parc automobile GESTION MDTURE 2020-26	32 000 K€	29 852 K€	17 410 K€	-15 292 K€	2 118 K€	100%
	SOUS-TOTAL	37 300 K€	31 804 K€	17 640 K€	-14 917 K€	2 723 K€	93%
	TOTAL GENERAL	483 471 K€	188 314 K€	58 727 K€	0	58 727 K€	51%

Le stock d'autorisations de programme du budget annexe « prévention et gestion des déchets » s'élève à 483 471 k€, réparti en six programmes principaux. Les ajustements proposés en décision modificative sont neutres, il ne s'agit que de redéploiement de crédits entre les autorisations de programme :

- -652 k€ concernant les acquisitions relatives aux équipements de prévention ;
- +16 534 k€ permettant l'acquisition d'équipements de collecte et pré-collecte ;
- -965 k€ pour le traitement et la valorisation des déchets ;
- - 14 917 k€ pour les fonctions supports (logistique, numérique, parc automobile).

Le taux d'avancement prévisionnel des autorisations de programme devrait s'établir à 51% au 31/12/2026.

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2025	Budget voté 2026 avant DM	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Recettes réelles	492,89	515,38	13,26	528,64	2,57%
Recettes de gestion courante	492,89	510,38	12,87	523,25	2,52%
013 - Atténuations de charges	1,17	1,55	1,07	2,62	69,49%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	30,95	37,51	6,22	43,72	16,57%
73 - Impôts et taxes	443,86	455,46	0,00	455,46	0,00%
74 - Dotations et participations	12,27	11,98	1,16	13,14	9,65%
75 - Autres produits de gestion courante	4,64	3,88	4,43	8,31	114,16%
Autres recettes de fonctionnement	0,00	5,01	0,38	5,39	7,62%
76 - Produits financiers	0,00	0,11	0,00	0,11	0,00%
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,10	0,00	0,10	0,00%
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	4,80	0,38	5,18	7,96%
Recettes d'ordre	0,56	1,56	0,60	2,16	38,52%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,56	1,56	0,60	2,16	38,52%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Total recettes de fonctionnement	493,45	516,94	13,86	530,80	2,68%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	42,54	42,37	0,00	42,37	0,00%
Total recettes de fonctionnement cumulées	535,99	559,31	13,86	573,17	2,48%

Les ajustements proposés en recettes de fonctionnement au budget annexe « prévention et gestion des déchets » augmentent de +13,86 M€, se déclinant de la manière suivante :

- Une hausse de +12,87 M€ de recettes de gestion courante intégrant :
 - une atténuation de charges (chapitre 013) liée aux droits de subrogation et de restitution de tickets restaurants, pour un total de +1,07 M€ ;
 - l'intéressement du site EVERE des années 2023 et 2024, pour un montant de +6,22 M€ au chapitre 70 ;
 - Un ajustement des dotations et participations (chapitre 74) de +1,16 M€ pour l'éco-organisme ;
 - Une hausse des autres produits de gestion courantes (chapitre 75) de +4,43 M€ concernant la perception de crédits de TVA sur des années antérieures ;
- Une reprise de provision supplémentaire de +0,38 M€ concernant les dépréciations d'actifs circulants (chapitre 78) ;
- La prise en compte de +0,60 M€ en dépenses d'ordre concernant l'amortissement comptable d'une subvention intégrée suite à la dissolution de la RDT13.

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2025	Budget voté 2026 avant DM	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Dépenses réelles	469,76	482,37	16,81	499,18	3,49%
Dépenses de gestion courante	447,29	479,26	10,82	490,08	2,26%
011 - Charges à caractère général	292,66	322,72	2,94	325,66	0,91%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	149,52	153,42	7,82	161,25	5,10%
014 - Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
017 - RSA / Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	5,10	3,11	0,06	3,17	1,93%
Autres dépenses de fonctionnement	22,48	3,11	5,99	9,10	192,76%
66 - Charges financières	1,55	1,30	5,05	6,35	389,03%
67 - Charges exceptionnelles	0,77	0,80	0,94	1,74	117,69%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	20,16	1,01	0,00	1,01	0,00%
Dépenses d'ordre	28,45	33,00	-0,77	32,23	-2,33%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28,45	33,00	-0,77	32,23	-2,33%
Total dépenses de fonctionnement hors virement	498,21	515,36	16,04	531,41	3,11%
023 - Virement à la section d'investissement	37,78	43,95	-2,19	41,76	-4,98%
Total dépenses de fonctionnement	535,99	559,31	13,86	573,17	2,48%

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est proposé une augmentation de +16,81M€.

Cette évolution prend en compte les ajustements suivants :

- +2,94 M€ concernant les charges à caractère général (chapitre 011), prenant en compte l'intégration de dépenses sur le transport ferroviaire de déchets ;
- +7,82M€ de charges de personnel (chapitre 012), avec une régularisation de la masse salariale au titre de l'exercice 2025 de +5,25M€ (corrections d'affectation d'agents entre le budget principal et le budget annexe) et d'un ajustement de la masse salariale 2026 de +1,5M€, à la suite des coupes de crédit opérées par le Préfet dans le cadre de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes ;
- +5,05M€ de charges financières (chapitre 66) correspondants aux charges afférentes au remboursement anticipé d'emprunt ;
- +0,94M€ de charges exceptionnelles (chapitre 67) permettant l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections liées à des régularisation d'amortissements 2025 sont ajustées à la baisse à hauteur de -0,77 M€ .

Pour permettre l'équilibre de la section, une diminution de -2,19M€ du virement à la section d'investissement est constatée.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2025	Budget voté 2026 avant DM	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Dépenses réelles	71,15	63,06	13,83	76,89	21,93%
Dépenses d'équipement	47,59	58,73	0,00	58,73	0,00%
Total des opérations d'équipement	47,59	58,73	0,00	58,73	0,00%
Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
458 - Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Dépenses financières	23,57	4,34	13,83	18,16	318,92%
16 - Emprunts et dettes assimilées	23,57	4,34	13,83	18,16	318,92%
26 - Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Dépenses d'ordre	27,26	31,56	-24,00	7,56	-76,05%
040 - Opérations de transfert entre sections	0,56	1,56	0,60	2,16	38,52%
041 - Opérations patrimoniales	26,70	30,00	-24,60	5,40	-82,00%
Total dépenses d'investissement	98,41	94,62	-10,17	84,45	-10,75%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	31,02	37,05		37,05	0,00%
Total dépenses d'investissement cumulées	129,43	131,67	-10,17	121,50	-7,73%

Une réduction des dépenses d'investissement est proposée à hauteur de -10,17M€.

- Le montant des dépenses d'équipement reste inchangé, cependant un redéploiement de crédits entre les opérations du plan pluriannuel des investissements est opéré pour prendre en compte l'état d'avancement des projets.
- La décision modificative tient compte d'une prévision de remboursement anticipé de l'annuité de la dette de +13,83 M€.
- Une réduction des dépenses d'ordres de -24,60 M€ est constatée, les écritures comptables sur les opérations patrimoniales étant moins importantes que prévues initialement (diminution identique en recettes d'ordre d'investissement).

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2025	Budget voté 2026 avant DM	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Recettes réelles	36,50	42,21	-0,10	42,11	-0,23%
Recettes d'équipement	3,43	2,65	0,00	2,65	0,00%
13 - Subventions d'investissement (reçues)	3,43	2,65	0,00	2,65	-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
458 - Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Recettes financières	33,07	39,57	-0,10	39,47	-0,25%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	33,07	3,64	-0,10	3,55	-2,68%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	35,92	0,00	35,92	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Recettes d'ordre	55,15	63,00	-25,37	37,63	-40,27%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28,45	33,00	-0,77	32,23	-2,33%
041 - Opérations patrimoniales	26,70	30,00	-24,60	5,40	-82,00%
Total recettes d'investissement hors virement	91,65	105,21	-25,47	79,74	-24,21%
021 - Virement de la section de fonctionnement	37,78	43,95	-2,19	41,76	-4,98%
Total recettes d'investissement	129,43	149,16	-27,66	121,50	-18,54%

Les recettes d'investissements sont diminuées à hauteur de -27,66M€.

- Le montant de FCTVA (chapitre 10) est actualisé et réduit de -0,10M€.
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement diminue de -2,19M€.
- Une réduction des recettes d'ordres de -24,60 M€ est constatée, les écritures comptables sur les opérations patrimoniales étant moins importantes que prévues initialement (diminution identique en dépenses d'ordre d'investissement).